

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10242 Numéro SIREN : 451 470 595 Nom ou dénomination : PROELIO

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 103436

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 24-10-2018

N° DE DEPOT : 103436

N° GESTION : 2012B10242

N° SIREN : 451470595

DENOMINATION : PROELIO

ADRESSE : 17 avenue de Villiers 75017 Paris

MILLESIME : 2017



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
PROELIO		17 AVENUE DE VILLIERS	
SIRET	4 5 1 4 7 0 5 9 5 0 0 0 3 9	75017 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	19 297	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15%	38 120					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%						
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%						
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	115 486	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET A 7 BLD DU MARECHAL JUIN 91370 VERRIERES LE BUISSON Tél: 0169331300	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature GIUDICENTI PIERRE PHILIPPE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
----------	---

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		b	payées par un établissement chargé du service des titres	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
---	--	--	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise PROELIO

du 01012017

Adresse 17 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice ①			
NDM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	GIUDICENTI PIERRE PHILIPPE PRESIDENT				17 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	37 800			37 800				37 800
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11	37 800			37 800				37 800

11 TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		13 597
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		15 034
Total		28 631

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2017 (total col.9 + total col.10) ①	66 431	- de l'exercice 2017 ①	57 417
- de l'exercice précédent ①	53 507	- de l'exercice précédent ①	38 756
Nom et qualité du signataire GIUDICENTI PIERRE PHILIPPE		A PARIS le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : PROELIO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 17 AVENUE DE VILLIERS		75017 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 45147059500039		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informatique

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50.000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	476 036	443 390
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	147 926	32 646
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	678 961	531 036
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	425 600	457 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	204 902	22 397
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 321	23 691
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 805	32 321
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	698 627	535 409	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 377 589	1 066 445	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	304 427	535 409
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PROELIO		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	227 329	FH		FI	227 329
	Chiffres d'affaires nets*					FL	227 329	234 895
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	227 332	234 897
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	84 972	62 822
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 691	1 164
	Salaires et traitements*					FY	37 800	41 982
	Charges sociales (10)					FZ	15 916	17 531
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	2 103	1 830
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	50	33
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	142 531	125 362
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	84 801	109 535
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		3 442
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	555	3 283
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	555	6 725	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	40 000	70 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 499	7 505
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	48 499	77 505
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(47 944)	(70 780)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	36 857	38 756	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	978 236			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	978 236			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			180	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	856 046			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	856 046		180	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	122 190		(180)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 121		5 930	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	1 206 123		241 622	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 058 197		208 977	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	147 926		32 646	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			3 442	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			7	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
	Cessions de titres		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
			856 046		978 236	
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PROELIO										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	3 635	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 206	LC		LD	4 172			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes			LK		LL		LM					
	TOTAL III			LN	9 841	LO		LP	4 172				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
		Autres participations			8U	735 634	8V		8W	452 451			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	51 287	1U		1V	555				
TOTAL IV				1Q	786 920	1R		1S	453 006				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	796 762	0H		0J	457 178			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1				à poste 2		à poste 3		à poste 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CO		DO			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	3 635		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	2 458	MT	7 921		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
	TOTAL III					IY		NG	2 458	NH	11 556		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
		Autres participations					IO		OX	856 046	OY	332 039	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	51 841	2F			
TOTAL IV						I3		NJ	907 887	NK	332 039		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	910 345	OL	343 595	OM	343 595	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH	1 889	QI	727	QJ		QK	2 616
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 871	QM	1 376	QN	2 458	QO	3 788
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	6 760	QV	2 103	QW	2 458	QX	6 404
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	6 760	OP	2 103	OQ	2 458	OR	6 404

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. générales, agencement et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
	Autres immobilisations financières (1)*		06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UI	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

PROELIO

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	20 000	UM	20 000	UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	83 650		83 650					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (l' provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UO								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 856		9 856				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	608 959		608 959					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	108		108					
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX			VT	722 573	VU	722 573	VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	51 286						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	425 600		31 400		394 200				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40 321		40 321						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 064		6 064						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	6 264		6 264						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 952		14 952						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	525		525						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	204 902		204 902						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	698 627	VZ	304 427		394 200			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	204 902		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	31 400	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						Exercice N, clos le :													
Désignation de l'entreprise : PROELIO						Néant ☐													
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :												
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX												
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %																
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions																
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW											
		Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																			
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																			
						TOTAL I													
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs																
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A														
	Produit net des actions et parts d'intérêts :																		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*																		
	Majoration d'amortissement *																		
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC								
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI											
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		57 417													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL															
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		57 417													

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

PROELIO

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : PROELIO Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	(0)
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>PROELIO</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	443 390	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 646		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	476 036		Report à nouveau	ZG		476 036					
										TOTAL II		476 036	
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N : Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				VR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				VS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				VT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	12 600		XQ	12 827		10 431					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	15 000		12 000					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 210		7 647					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	48 935		32 744					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	84 972		62 822					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	449		445					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 242		719					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	1 691		1 164					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	47 866		39 782					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 199		10 391					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	37 800							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher I Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1 Dessange Partici	93 510				93 510
	2 Genvalue	94 000				94 000
	3 Genvalue	668 535				668 535
	4 Matériel bureau	2 458		2 458		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	146 276	52 766			52 766	
	2	156 721	62 721			62 721	
	3	675 236	6 701	6 701			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		6 701			115 487	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	(à préciser) au titre de :				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19%, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : PROELIO										Néant ☐ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	227 329		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	227 329		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	3		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	3		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	72 144		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	50		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	72 194		
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	155 138		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	155 138		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	227 329		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0		
Période de référence					GY	01/01/2017		GZ		31/12/2017			
Date de cessation							HR						
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP	1		
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 5 1 4 7 0 5 9 5 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PROELIO

ADRESSE (voie) 17 AVENUE DE VILLIERS

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GIUDICENTI Prénom(s) PIERRE PHILIPPE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 050458 N° Département 20 Commune BASTIA Pays FRANCE

Adresse : N° 17 Voie AVENUE DE VILLIER

Code postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 5 1 4 7 0 5 9 5 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

PROELIO

ADRESSE (voie)

17 AVENUE DE VILLIERS

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SASU

Dénomination

AMAKKIA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

17

Voie

AVENUE DE VILLIERS

Code postal

75017

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

GENVALUE PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France)

8 2 9 4 0 9 6 4 8

% de détention

33.33

Adresse :

N°

45

Voie

RUE DE COURCELLES

Code postal

75008

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41810000 CLIENT FAE			28 800.00
01/01/2017 7 S.A.N.	43 200.00		
31/12/2017 OD LOUMALAND GERANCE 2017	28 800.00		
31/12/2017 OD EXT OD 2016 FAE GENVALUE		43 200.00	
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs FNP			3 600.00
01/01/2017 7 S.A.N.		3 780.00	
31/12/2017 OD GVP Mise à dispo locaux Paris		3 600.00	
31/12/2017 OD EXT OD 2017 LOY LOUMALAND	3 780.00		
44862000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER			257.04
31/01/2017 OD Salaire de 01/2017		21.42	
28/02/2017 OD Salaire de 02/2017		21.42	
31/03/2017 OD Salaire de 03/2017		21.42	
30/04/2017 OD Salaire de 04/2017		21.42	
31/05/2017 OD Salaire de 05/2017		21.42	
30/06/2017 OD Salaire de 06/2017		21.42	
31/07/2017 OD Salaire de 07/2017		21.42	
31/08/2017 OD Salaire de 08/2017		21.42	
30/09/2017 OD Salaire de 09/2017		21.42	
31/10/2017 OD Salaire de 10/2017		21.42	
30/11/2017 OD Salaire de 11/2017		21.42	
31/12/2017 OD Salaire de 12/2017		21.42	
44863000 FORMATION CONTINUE A PAYER			268.38
31/01/2017 OD Salaire de 01/2017		18.75	
28/02/2017 OD Salaire de 02/2017		18.75	
31/03/2017 OD Salaire de 03/2017		18.75	
30/04/2017 OD Salaire de 04/2017		18.75	
31/05/2017 OD Salaire de 05/2017		18.75	
30/06/2017 OD Salaire de 06/2017		18.75	
31/07/2017 OD Salaire de 07/2017		18.75	
31/08/2017 OD Salaire de 08/2017		18.75	
30/09/2017 OD Salaire de 09/2017		18.75	
31/10/2017 OD Salaire de 10/2017		18.75	
30/11/2017 OD Salaire de 11/2017		18.75	
31/12/2017 OD Salaire de 12/2017		18.75	
31/12/2017 OD FFC 2016		35.82	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2017 OD ADESATT 2017		7.56	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67560000 VNC IMMOS FINANCIERES			856 046.07
03/05/2017 OD Ces 66793 Titres Dessange Par	93 510.60		
14/06/2017 OD Ces Titires GENVALE à GVP	762 535.47		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77560000 PRIX VENTE IMMOS FINANCIERE			978 235.67
03/05/2017 CRA CES 66793 TIT DESSANGE à 2,19		146 276.67	
12/06/2017 OD Ces Titires GENVALE à GVP		400 000.00	
14/06/2017 OD Ces Titires GENVALE à GVP		431 959.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 151	3 082	2 069	67.15
21820000	IMMOBILISATION VEHICULE	3 635	3 635		
21830000	MATERIEL DE BUREAU	7 921	6 206	1 714	27.62
28182000	AMORT MAT TRANSPORT	2 616-	1 889-	727-	38.49-
28183000	AMORT MATERIEL DE MUREAU	3 788-	4 871-	1 082	22.22
AUTRES PARTICIPATIONS		311 989	735 584	423 595-	57.59-
26110000	GENVALUE		335 584	335 584-	100.00-
26113000	GENVALUE PARTNERS	500		500	
26120000	DESSANGE PARTICIPATIONS SAS	306 489	400 000	93 511-	23.38-
26130000	AMAKIA	5 000		5 000	
26190000	MACIS TITRES	50	50		
29610000	Prov Titres de participation	50-	50-		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		20 000		20 000	
26711000	AMAKIA	20 000		20 000	
PRETS			51 287	51 287-	100.00-
27410000	PRET PARTICIPATIF GENVALUE		27 367	27 367-	100.00-
27420000	PRET PARTICIPATIF FRG		23 920	23 920-	100.00-
Total II		337 140	789 952	452 812-	57.32-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		83 650	121 180	37 530-	30.97-
41100000	COMPTES CLIENTS	54 850	77 980	23 130-	29.66-
41810000	CLIENT FAE	28 800	43 200	14 400-	33.33-
AUTRES CREANCES		458 923	154 415	304 507	197.20
40100000	FOURNISSEURS DIVERS	108	108		
44562000	TVA SUR IMMOBILISATION	70		70	
44566400	TVA DEDUCTIBLE	9 186	5 027	4 159	82.72
44586000	TVA DEDUCT S/ FACT NON PARVENU	600	630	30-	4.76-
45510000	MACIS	160 000	120 000	40 000	33.33
45530000	GENVALUE PARTNERS	448 959		448 959	
45560000	SCI LOUMALAND		148 650	148 650-	100.00-
49550000	Provision Comptes Courants	160 000-	120 000-	40 000-	33.33-
DISPONIBILITES		497 876	897	496 978	NS
51200000	CREDIT AGRICOLE	114 429	897	113 531	NS
51201000	CIC BANQUE PRIVEE	557		557	
51202000	CAISSE D'EPARGNE 8011539891	215 890		215 890	
51203000	CAISSE D'EPARGNE 8011482503	167 000		167 000	
Total III		1 040 448	276 493	763 956	276.30
TOTAL GENERAL		1 377 589	1 066 445	311 144	29.18

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL		50 000	50 000		
10130000	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	50 000	50 000		
RESERVE LEGALE		5 000	5 000		
10610000	RESERVE LEGALE	5 000	5 000		
REPORT A NOUVEAU		476 036	443 390	32 646	7.36
11000000	REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITE	476 036	443 390	32 646	7.36
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		147 926	32 646	115 280	353.13
Total I		678 961	531 036	147 926	27.86
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		425 600	457 000	31 400-	6.87-
16400000	PRET PRETREALISA S99407	300 000	300 000		
16401600	PRETS 157 000 €	125 600	157 000	31 400-	20.00-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		204 902	22 397	182 504	814.85
45500000	C/C M GIUDICENTI	204 902	22 397	182 504	814.85
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		40 321	23 691	16 630	70.20
40100000	FOURNISSEURS DIVERS	36 721	19 911	16 810	84.43
40810000	Fournisseurs FNP	3 600	3 780	180-	4.76-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		27 805	32 321	4 516-	13.97-
43100000	URSSAF	4 369	4 365	4	0.10
43710000	HUMANIS RETRAITE	1 171	1 164	7	0.60
43751100	MUTUELLE COMPLEMENTAIRE	381	391	10-	2.43-
43760000	PREVOYANCE	142	142	0	0.18
44400000	IMPOTS SOCIETES	6 264	5 930	334	5.63
44551000	TVA A PAYER	2 810	1 952	858	43.95
44571200	TVA COLLECTEE 20%	7 342	10 597	3 255-	30.72-
44587000	TVA COLLECTEE SUR FAE	4 800	7 200	2 400-	33.33-
44862000	TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	257	284	27-	9.51-
44863000	FORMATION CONTINUE A PAYER	268	297	28-	9.51-
Total IV		698 627	535 409	163 218	30.48
TOTAL GENERAL		1 377 589	1 066 445	311 144	29.18

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	227 329	234 895	7 566-	3. 22-
70602000 PRESTATION 20%	227 329	234 895	7 566-	3. 22-
Chiffre d'affaires NET	227 329	234 895	7 566-	3. 22-
AUTRES PRODUITS	3	2	1	41. 67
75800000 PROD. DIVERS GESTION COURANTE	3	2	1	41. 67
Total des Produits d'exploitation	227 332	234 897	7 565-	3. 22-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	84 972	62 822	22 150	35. 26
60630000 FOURNI ET ENTRETIEN PT EQUIP	161	289	127-	44. 09-
61301000 LOCATION DOMAINE INFOR OVH	7	8	1-	16. 69-
61320000 LOYER LOUMALAND	12 600	9 450	3 150	33. 33
61351000 LOCATION VOITURE	220	701	480-	68. 56-
61352000 ABONNEMENT DIVERS		272	272-	100. 00-
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE		319	319-	100. 00-
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		121	121-	100. 00-
62140000 Personnel prêté ou détaché	15 000	12 000	3 000	25. 00
62260000 HONORAIRES	8 210	7 647	563	7. 37
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	13 597	2 720	10 877	399. 85
62440000 TRANSPORTS ADMINISTRATIF		17	17-	100. 00-
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	18 657	18 488	169	0. 91
62570000 RECEPTIONS	15 035	9 015	6 020	66. 78
62700000 FRAIS DE BANQUE	1 484	1 775	292-	16. 43-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 691	1 164	526	45. 19
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	257	284	27-	9. 51-
63130000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	233	290	58-	19. 91-
63511000 CFE	449	445	4	0. 90
63512000 TAXE FONCIERE	310		310	
63540000 DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRE	442	145	297	204. 83
SALAIRES ET TRAITEMENTS	37 800	41 982	4 182-	9. 96-
64110000 REMUNERATION AU PERSONNEL	37 800	41 772	3 972-	9. 51-
64140000 PRIMES		210	210-	100. 00-
CHARGES SOCIALES	15 916	17 531	1 615-	9. 21-
64510000 COTISATIONS URSSAF	11 336	12 714	1 378-	10. 84-
64531000 COTISATIONS RETRAITE A3M	2 832	3 047	215-	7. 06-
64550000 COTISATIONS MUTUELLE	1 022	1 048	25-	2. 43-
64560000 COTISATION PREVOYANCE	567	567		
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	158	155	4	2. 33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 103	1 830	273	14. 90
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	2 103	1 830	273	14. 90
AUTRES CHARGES	50	33	17	51. 62
65110000 REDEVANCES CONCESSIONS BREVETS		7	7-	100. 00-
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	50	26	24	92. 68
Total des Charges d'exploitation	142 531	125 362	17 169	13. 70

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat d'exploitation	84 801	109 535	24 734-	22. 58-
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		3 442	3 442-	100. 00-
76170000 Rev créances rattachés partici		3 442	3 442-	100. 00-
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE	555	3 283	2 728-	83. 11-
76240000 Revenus des prêts	555	3 283	2 728-	83. 11-
Total des Produits financiers	555	6 725	6 170-	91. 75-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	40 000	70 000	30 000-	42. 86-
68650000 Dotations aux prov financières	40 000	70 000	30 000-	42. 86-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8 499	7 505	994	13. 25
66101600 INTERETS PRETS 157 000 €	992		992	
66110100 INTERETS BANCAIRE PRET 599407	7 500	7 500		
66160000 INTERETS BANCAIRES	7	5	3	56. 51
Total des Charges financières	48 499	77 505	29 006-	37. 42-
Résultat financier	47 944-	70 780-	22 835	32. 26
Résultat courant avant Impôts	36 857	38 756	1 899-	4. 90-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	978 236		978 236	
77560000 PRIX VENTE IMMOS FINANCIERE	978 236		978 236	
Total des Produits exceptionnels	978 236		978 236	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		180	180-	100. 00-
67120000 PENALITES, AMENDES		180	180-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	856 046		856 046	
67560000 VNC IMMOS FINANCIERES	856 046		856 046	
Total des Charges exceptionnelles	856 046	180	855 866	NS
Résultat exceptionnel	122 190	180-	122 370	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	11 121	5 930	5 191	87. 54
69500000 Impot sur les sociétés	11 121	5 930	5 191	87. 54
Total des produits	1 206 123	241 622	964 500	399. 18
Total des charges	1 058 197	208 977	849 220	406. 37
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	147 926	32 646	115 280	353. 13

PROELIO
SAS au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 29 JUIN 2018

Le 29 juin 2018, au siège social de la société,
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, demeurant 17, avenue de Villiers 75017 PARIS,
Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 147 926 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 147 926 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 476 036 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 147 926 euros.

Affectation

- Report à nouveau : 147 926 euros
- Solde du report à nouveau : 623 962 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais il rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

❖ **Convention conclue le 2 JANVIER 2013**

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

4

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ Convention conclue le 19 JUIN 2014

Objet : CONVENTION DE PRET PARTICIPATIF conclue entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Emprunt par la société GENVALUE à la société PROELIO de la somme de 150 000€, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du code monétaire et financier.

Les intérêts annuels fixes engendrés par ce prêt s'élèvent à 3% annuels et sont exigibles à chaque échéance.

Le taux pourra en toute hypothèse excéder le taux de l'usure (C consom. Art. L313-3s).

L'emprunt est remboursable en 48 échéances mensuelles de 3 320,15€ (principal + intérêts).

Tout retard de paiement portera intérêts à compter de sa date d'exigibilité au taux maximal de l'année, majoré de 2 points. Ces dispositions s'appliquent aux acomptes à payer à la fin de chaque année civile.

L'emprunteur a la possibilité de rembourser tout ou partie du prêt par anticipation s'il averti le prêteur au moins 1 an au moins avant une échéance annuelle d'intérêts.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date de versement des fonds, soit, le 19 JUIN 2014.

❖ Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

}

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros) <

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout cc que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



PROELIO
SAS au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique et Président de la Société PROELIO, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé, la société a cédé ses titres de participation détenus dans deux sociétés qui a généré une plus-value de 122 Keuros.

Toutefois, mis à part cet événement exceptionnel, l'activité de la Société s'est poursuivie sur la même tendance que celle de l'exercice précédent.

Par ailleurs, notre société a souscrit à l'intégralité du capital de la société Amakkia dont l'activité a débuté au cours du quatrième trimestre 2017.

La société GENVALUE, après cession des titres, a été absorbée par la société STUDIA.

Compte tenu de la taille de la Société, les charges de structure sont parfaitement maîtrisées.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons maintenir notre activité à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient des participations :

- dans les groupes DESSANGE, et GENVALUE PARTNERS
- dans les sociétés AMAKKIA et MACIS.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris une participation dans la société AMAKKIA par souscription au capital lors de sa constitution. Notre société détient 100% du capital social de cette société

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé les participations suivantes :

- Groupe GENVALUE : cession de l'intégralité des titres détenus à la société GENVALUE PARTNERS
- Groupe DESSANGE : cession d'une quote-part des titres détenus au groupe DESSANGE

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 227 329 euros contre 234 895 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 227 332 euros contre 234 897 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 142 531 euros contre 125 362 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 84 801 euros contre 109 535 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 37 800 euros contre 41 982 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 15 916 euros contre 17 531 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier en perte de 47 944 euros contre une perte de 70 780 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 36 857 euros contre 38 756 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 122 190 euros contre une perte de 180 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 11 121 euros, le résultat de

4

l'exercice se solde par un bénéfice de 147 926 euros contre un bénéfice de 32 646 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 377 589 euros contre 1 066 445 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 147 926 euros de la manière suivante:

Origine

- Report à nouveau antérieur : 476 036 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 147 926 euros.

Affectation

- Report à nouveau : 147 926 euros
- Solde du report à nouveau : 623 962 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.



CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce conclues entre le Président et la société au cours de l'exercice ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont portées à la connaissance de l'associé unique et mentionnées dans le registre des décisions :

❖ Convention conclue le 2 JANVIER 2013

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ Convention conclue le 19 JUIN 2014

Objet : CONVENTION DE PRET PARTICIPATIF conclue entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Emprunt par la société GENVALUE à la société PROELIO de la somme de 150 000€, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du code monétaire et financier. Les intérêts annuels fixes engendrés par ce prêt s'élèvent à 3% annuels et sont exigibles à chaque échéance.

Le taux pourra en toute hypothèse excéder le taux de l'usure (C consom. Art. L313-3s).

L'emprunt est remboursable en 48 échéances mensuelles de 3 320,15€ (principal + intérêts).

4

Tout retard de paiement portera intérêts à compter de sa date d'exigibilité au taux maximal de l'année, majoré de 2 points. Ces dispositions s'appliquent aux acomptes à payer à la fin de chaque année civile.

L'emprunteur a la possibilité de rembourser tout ou partie du prêt par anticipation s'il averti le prêteur au moins 1 an au moins avant une échéance annuelle d'intérêts.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date de versement des fonds, soit, le 19 JUIN 2014.

❖ Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire

Le Président
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI

